

# Protection sociale: vite, des réformes!

Carlo Thelen, chef économiste de la Chambre de commerce

Mieux cibler les transferts sociaux au Luxembourg: un débat crucial en vue des prochaines élections législatives!

Le système luxembourgeois de protection sociale est un élément fondamental de la cohésion sociale nationale. Il permet d'accéder à des soins médicaux, de bénéficier de minima sociaux en cas de besoin, de lutter contre la dépendance et l'exclusion, de continuer à bénéficier d'un revenu en cas de maladie, de bénéficier d'aides au logement, de disposer d'une retraite et d'avoir une politique familiale ambitieuse, ce dont il faut se féliciter dans un pays qui peut se permettre d'offrir à ses citoyens un système généreux en la matière - du moins jusqu'à présent.

Au vu de la situation socio-économique et financière qui se transforme rapidement et de manière profonde, le Luxembourg ne pourra plus conserver à terme son système actuel en matière de transferts sociaux, basé notamment sur une croissance extensive, perpétuelle et vigoureuse de l'emploi et de l'économie. Ce système doit faire l'objet de réformes pour au moins trois raisons :

- La croissance économique nécessaire au financement du système actuel fait défaut depuis plus

de 5 années. Cette situation plaide donc pour une réduction des dépenses publiques en général et des dépenses de prestations sociales en particulier, puisque celles-ci représentent 47% des dépenses publiques luxembourgeoises (un montant correspondant à 8,9 milliards d'euros en 2012). Leur taux de croissance annuel moyen est de 7% depuis 2007, donc un rythme de progression très supérieur à la moyenne des dépenses budgétaires.

- Le ratio coût-efficacité des prestations sociales n'est pas optimal. Avec plus de 15 000 euros par personne (contre 6 000 euros dans la zone euro), les dépenses de protection sociale sont particulièrement importantes au Luxembourg. Mais malgré l'allocation de transferts sociaux généreux et élevés en valeur absolue, la pauvreté relative augmente et les désavantages sociaux continuent à se transmettre d'une génération à l'autre, ce qui semble signifier que l'ascenseur social ne fonctionne pas de manière optimale par rapport au coût des mesures afférentes.

- La tendance à l'exportation des transferts sociaux risque d'augmenter davantage. La récente décision de la Cour de Justice européenne (CJEU) qui a déclaré le sys-



Carlo Thelen

tème national actuel de bourses d'études discriminatoire à l'égard des travailleurs frontaliers et de leurs familles souligne, de manière générale, la nécessité d'une stratégie réfléchie et bien ciblée en matière d'allocation des transferts sociaux. Une telle approche n'a pas été suivie par le gouvernement, alors qu'il vient de bâcler un nouveau texte législatif visant à répon-

dre aux critiques de la CJEU, mais qui ne tient compte ni de la précarité des finances publiques, ni d'un critère de sélectivité ou d'équité sociales. Vu le nombre élevé de prestations exportées - avec une tendance croissante -, il faut une définition claire et précise de la finalité, des besoins (sociaux et autres) à couvrir et des bénéficiaires en matière de prestations sociales, familiales et éducatives. Finalement, il faut un système d'allocation transparent et simple, excluant des situations de cumul et qui permette aux administrations en charge de détecter aisément des abus et de mettre instantanément fin à des pratiques frauduleuses.

## Des pistes à suivre

Les améliorations à envisager devraient s'articuler notamment autour de trois principes fondamentaux: meilleur ciblage, incitation à l'activité et soutenabilité de leur financement.

Certaines prestations, puisqu'elles sont non ciblées (allocations familiales dues non pas aux parents mais aux enfants) bénéficient à des personnes aux revenus aisés ou au patrimoine élevé. Différents transferts pourraient faire l'objet d'une fiscalisation ou être modulés en fonction du niveau de revenus des

parents ou des bénéficiaires. Les économies ainsi dégagées pourraient en partie revenir aux actifs ou familles ayant des revenus modestes, alors que ceux-ci sont par ailleurs susceptibles de réallouer une grande partie de leur revenu disponible accru dans l'économie nationale.

Dans le même registre, les indemnités de chômage, parce qu'elles se caractérisent par un taux de remplacement élevé et qui peuvent ensuite être «prolongées» par le RMG, créent une incitation à l'inactivité et favorisent le chômage de longue durée. Dans un contexte de hausse du chômage structurel, une réforme de l'indemnisation chômage et du RMG devient urgente. Le bénéfice aux indemnités afférentes devrait davantage être couplé à des activités de formation et à la recherche active d'un emploi. Ceci permettrait de lutter contre les trappes à l'inactivité.

Il n'y a nulle alternative à une inflexion de la tendance haussière des dépenses publiques! Il faudra passer les dépenses sociales au crible pour les rendre plus efficaces, plus ciblées et moins coûteuses dans une logique de justice et d'équité sociales et de soutenabilité budgétaire.